Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacements Réservés pour équipements publics créations ou élagissements de voies avec n° d'opération
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer
- Marges de recul
- Limites paysagères et architecturales en application de l'article L123-1.7 et R123-11.h du code de l'urbanisme
- Am 2 — n° désignant les différentes entités paysagères
- Secteur 1 (S1) - zone inondable forte *(hauteur d'eau supérieure à 0,50m)*
- Secteur 2 (S2) - zone inondable moyenne *(hauteur d'eau comprise entre 0,00m et 0,50m)*
- Secteur 1r (S1r) - Risque d'inondation par le Rhône *(hauteur d'eau supérieure à 1 mètre)*
- Cours d'eau talweg
- Périmètre de protection éloignée *(se référer à la fiche AS1 au dossier n°6 des servitudes d'utilités publiques)*

Liste des Emplacements Réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
19C	Création d'un bassin de rétention à Gallician	Commune
21C	Aménagement d'un carrefour à l'entrée Nord de Gallician	Commune
22C	Création d'une voie de desserte du secteur du Mas Près Gallician	Commune
24C	Recalibrage du Vallat de la Crosse	Commune
25C	Création d'espaces verts en bordure Ouest de la RD779 à Gallician	Commune
37C	Recalibrage de la rue "Cour de la Fabrique" à Gallician	Commune
38C	Acquisition foncière des arènes à Gallician	Commune
1E	Elargissement du canal du Rhône à Sète	Etat

1ère révision du PLU approuvée par délibération du conseil municipal en date du 1er mars 2010

Gérard GAYAUD
Maire de Vauvert
30600 VAUVERT

département du **Gard**

commune de **Vauvert**

Plan Local d'Urbanisme

04.2 - ZONAGE

plan - partie Centre

échelle : 1/ 7.500

fond de plan cadastral - août 2008

DOSSIER D'APPROBATION

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 19 MAI 2025

Mairie de VAUVERT - service urbanisme - place de la Libération et du 8 mai 1945 - BP 19 - 30600 VAUVERT - Tél : 04 66 73 10 98 - Fax : 04 66 73 10 99